

Français

Comment obtenir mon électricité ?

Voici comment cela fonctionne. Tous les ménages suédois doivent avoir un contrat avec un opérateur de réseau de distribution électrique et un contrat avec un fournisseur d'électricité. L'opérateur de réseau électrique possède le réseau électrique de votre région et le fournisseur d'électricité fournit l'électricité que vous utilisez. L'approvisionnement de votre habitation en électricité est un processus en deux étapes : vous devez d'abord vous inscrire auprès de votre opérateur de réseau électrique, puis nous contacter chez Bixia. L'opérateur du réseau électrique possède le réseau électrique, transporte l'électricité chez vous et gère également les coupures de courant. Vous ne pouvez pas choisir votre opérateur de réseau électrique, mais vous pouvez librement choisir votre fournisseur d'électricité.

Lorsque vous emménagez dans une nouvelle maison ou un nouvel appartement, il est important de contacter votre opérateur de réseau électrique pour enregistrer votre occupation. Il est tout aussi important que vous nous contactiez chez Bixia pour obtenir le meilleur contrat d'approvisionnement électrique possible adapté à vos besoins. Si vous ne choisissez pas activement un contrat de fourniture d'électricité et vu que nous ne sommes pas autorisés à en choisir un pour vous, vous obtiendrez un contrat spécial (anvisningsavtal) qui coûte souvent beaucoup plus cher que d'autres contrats de fourniture d'électricité.

Lorsque vous nous contactez, vous devez nous communiquer :

- Votre numéro d'identification personnel (numéro de sécurité sociale suédois)
- Votre nom, adresse et numéro de téléphone
- La date de mise en service souhaitée
- Votre identifiant de zone (nätområdesid) et votre identifiant de système électrique (anläggningsid). Vous trouverez ces informations sur votre facture d'électricité ou vous pouvez les réclamer lors de votre inscription auprès de l'opérateur du réseau électrique.

Contactez-nous:

Service clientèle 07 71 60 30 30
Hors Suède, vous pouvez appeler le +46 7 71 60 30 30.
kundservice@bixia.se

Pourquoi Bixia ?

Ce qu'il y a de mieux c'est qu'en tant que client privé de Bixia, vous bénéficiez toujours d'une électricité 100% renouvelable sans frais supplémentaires. Ensemble, nous faisons plus que simplement utiliser l'électricité renouvelable déjà disponible – nous contribuons également à accroître ces approvisionnements. Vous bénéficiez d'un excellent service à la clientèle, de conditions avantageuses et d'un contrat avec un bon rapport qualité-prix adapté à vos besoins. Nous voulons que vous soyez certain d'avoir fait un bon choix.

Comment conclure un contrat de fourniture d'électricité ?

Il est facile de conclure un contrat de fourniture d'électricité ou de changer de contrat, et cela ne vous coûtera rien de passer d'un autre fournisseur d'électricité à Bixia. Appelez notre service clientèle au 07 71 60 30 30, ou envoyez un e-mail à kundservice@bixia.se, et nous vous aiderons à obtenir un nouveau contrat en anglais.

Vous pouvez également conclure un contrat de fourniture d'électricité sur www.bixia.se/elavtal (en suédois).

Si vous êtes déjà client Bixia

Si vous êtes déjà client Bixia et que vous souhaitez renouveler ou modifier votre contrat d'alimentation électrique existant, vous pouvez le faire sur www.bixia.se (en suédois), chatter avec nous en ligne sur www.bixia.se, contacter notre service clientèle au 07 71 60 30 30 ou envoyer un e-mail à kundservice@bixia.se.

Notre équipe du service client parle et écrit couramment l'anglais.

Mon compte

Sur Mon compte (Mina Sidor), sur www.bixia.se/minasidor, vous pouvez consulter vos factures et votre consommation d'électricité et renouveler votre contrat de fourniture d'électricité. Pour vous connecter, vous avez besoin de votre numéro de client et de votre mot de passe, qui sont les quatre derniers chiffres de votre numéro d'identification personnel. L'onglet Mon compte est actuellement uniquement disponible en suédois.

www.bixia.se/minasidor



Que dois-je payer pour l'électricité ?

Vos coûts d'électricité sont divisés en deux parties. Vous payez une partie à l'opérateur du réseau électrique pour la maintenance du réseau électrique. Il s'agit d'une charge fixe et d'une partie variable qui dépendront de votre consommation d'électricité (mesurée en kilowattheures, kWh). Bixia n'a aucun contrôle sur cette partie.

Bixia vous facture l'électricité que vous consommez. Le prix de l'électricité se compose d'une redevance fixe, du prix de l'électricité convenu (öre/kWh), de la TVA et des suppléments éventuels. Le montant que vous payez dépendra principalement de la quantité d'électricité que vous utilisez, c'est-à-dire du nombre de kilowattheures.

Comment payer ma facture ?

Votre facture vous est envoyée une fois par mois ou une fois par trimestre.

Choisissez une alternative de facturation écologique

Nous vous envoyons automatiquement une facture papier par la poste. Mais choisir d'envoyer votre facture à votre banque en ligne ou à votre adresse e-mail est une alternative meilleure pour l'environnement et plus pratique pour vous. Indiquez-nous quel mode de facturation vous convient le mieux – nous n'avons pas de frais de facturation. Nous avons besoin de connaître votre numéro d'identification personnel, le nom de votre banque et votre adresse e-mail.

Voulez-vous que le montant soit prélevé directement sur votre compte bancaire ?

Comme d'habitude, vous recevrez une facture par mois. La différence est que le montant est automatiquement prélevé sur votre compte bancaire. Il vous suffit de vous assurer que votre compte est suffisamment approvisionné. Autogiro Direct Debit est un moyen pratique d'éviter les rappels de paiement et les frais de retard de paiement. Pour vous inscrire à Autogiro Direct Debit, il vous suffit de remplir ce formulaire Autogiro Direct Debit et de nous l'envoyer par la poste. L'envoi a été prépayé.

Payer depuis l'étranger

Si vous souhaitez nous payer depuis l'étranger, vous devez indiquer un code SWIFT et un code IBAN afin d'éviter des frais excessifs.

Les codes Bixia sont les suivants :

SWIFT code : Code

IBAN SWEDSESS : SE73 8000 0848 0691 4329 7167

Quel contrat de fourniture d'électricité dois-je choisir ?

Nos contrats de fourniture d'électricité

Contrat à prix variable

Un prix de l'électricité variable (rörligt elpris) vous offre une plus grande flexibilité et suit les fluctuations du marché. Le prix de votre électricité variera en fonction du prix au comptant sur la bourse de l'électricité. Bien que le prix de l'électricité que vous payez varie chaque mois, un prix de l'électricité variable est historiquement moins cher au fil du temps. Si vous choisissez un contrat d'électricité à prix variable, vous pouvez à tout moment passer à l'un de nos autres contrats.

Contrat à prix fixe

Si vous souhaitez avoir plus de sécurité sur le prix de l'électricité, un contrat à prix fixe (fast elpris) est une meilleure option. Vous pouvez conclure un contrat à prix fixe de 6 mois, 1, 3 ou 5 ans.

Contrat à prix mixte

Si vous souhaitez combiner un prix fixe et un prix variable de l'électricité, vous pouvez choisir un contrat à prix mixte (mixpris). Vous achetez la moitié de votre électricité à un prix fixe et l'autre moitié à un prix variable. Vous pouvez conclure un contrat à prix mixte de 6 mois, 1, 3 ou 5 ans.

Vous déménagez ?

Vous pouvez vous déplacer n'importe où en Suède tout en conservant Bixia comme votre fournisseur d'électricité. Appelez notre service clientèle au 07 71 60 30 30 ou envoyez un e-mail à kundservice@bixia.se et nous vous aiderons à obtenir un nouveau contrat pour votre nouvelle adresse. Veuillez nous contacter au moins trois jours avant le déménagement pour éviter ainsi des frais inutiles. Nous contacterons également votre opérateur de réseau électrique pour enregistrer votre occupation. Nous vous aiderons dans tous les aspects du déménagement de votre contrat de fourniture d'électricité.

Nous devons connaître :

- Vos coordonnées, adresse et numéro d'appartement, le cas échéant
- Votre numéro de téléphone
- La date de mise en service souhaitée
- Si vous emménagez avec une autre personne, vous devez nous informer qui sera responsable des contrats, car le contrat avec l'opérateur de réseau électrique et le contrat de fourniture électrique doivent tous deux être signés par la même personne.